



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

fonction publique : personnel

Question écrite n° 37483

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État de lui donner des informations sur les actions engagées dans son ministère pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue dans ses services pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

### Texte de la réponse

En ce qui concerne la formation des fonctionnaires de l'État, on peut considérer, à l'examen des statistiques relatives à l'année 2002, que si les chiffres-clés de la formation initiale enregistrent une progression très satisfaisante en 2002 dans tous les ministères (pour les dépenses de formation, hausse de 3,6 % de la masse salariale en 2001, à 3,9 % en 2002 ; pour les jours de formation : 5,6 en 2001, 5,9 en 2002), il n'en va pas de même pour celles consacrées à la formation continue : à. une très légère baisse des dépenses (3,6 % de la masse salariale en 2001, 3,5 % en 2002) vient s'ajouter la nette diminution du nombre de jours de formation par agent : hors éducation nationale, le chiffre passe de 4,1 jours en 2001 à 3,5 jours en 2002. Les explications possibles de cette diminution peuvent être recherchées dans trois directions : l'inévitable contraste avec le « pic » de l'année 2001, avec la mise en place cette année-là de nombreuses formations à l'euro ; le tassement du besoin en formations bureautiques ; la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT). Ces évolutions concernent pour l'essentiel la formation continue à caractère ministériel ; les actions directement engagées par le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État, en matière de formation continue des agents publics, ont principalement un caractère interministériel. L'organisation d'actions de formation continue à caractère interministériel est une constante de l'activité du ministère chargé de la fonction publique. Cette organisation revêt quatre formes principales : les actions de formation interministérielle mises en place au niveau central ; les actions mises en place au niveau déconcentré par les délégués interdépartementaux à la formation du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (crédits délégués par le ministère chargé de la fonction publique) ; les actions de formation interministérielle continue proposées par les IRA ; les actions de formation spécifiquement destinées à l'encadrement supérieur. Les deux premiers groupes d'actions ont représenté la somme de 2,45 M EUR (dont environ 2,3 M EUR en formation déconcentrée et 160 000 EUR en formation nationale) en 2002, et 2,44 M EUR en 2003 (environ 2,4 M EUR en formation déconcentrée, plus de 34 000 EUR en formation nationale). La somme moyenne par agent s'élève, en 2002, selon les cas, à 115,84 EUR (formation interministérielle nationale) et 46,42 (formation interministérielle déconcentrée) pour une journée/stagiaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37483

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** fonction publique

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 avril 2004, page 2908

**Réponse publiée le :** 28 décembre 2004, page 10476